



COMMISSIONS PARITAIRES LOCALES DU 07/06/2006 B ET C TABLEAUX D'AVANCEMENT ET LISTES D'APTITUDE

Pour la première fois les CAP locales ont eu à s'exprimer sur les tableaux d'avancement, en même temps que sur les listes d'aptitude.

Pour l'occasion, M. PARINI est venu personnellement présenter la promotion 2006. Il a annoncé que Paris avait respecté scrupuleusement les règles nationales d'avancement à l'ancienneté.

Pour l'avancement aux grades d'ARP1, C1 et Contrôleur Principal, les agents promouvables doivent avoir été notés 19 les deux années précédentes et ne pas avoir obtenu de note négative en 2005 (sous réserve de l'examen des agents notés à -0,01). Ensuite, les agents retenus sont d'abord ceux de l'échelon le plus élevé qui avaient en 2005 une bonification de + 0,06 puis ceux qui avaient + 0,02 puis + 0,00 et la liste est ensuite complétée par des agents des échelons inférieurs avec les mêmes règles. A égalité de note, ont été retenus les plus anciens dans l'échelon.

Pour l'avancement au grade d'ARP2, ils doivent avoir été notés au moins à la note de référence en 2005, (sous réserve de l'examen des agents notés à -0,01). C'est ensuite la même procédure de prise en compte de l'échelon, dans le même échelon prise en compte de l'évolution de note, à égalité de note, sont retenus les plus anciens dans l'échelon.

Toutefois, même si les règles de promotion appliquées permettent une certaine équité au niveau local, il en va tout autrement au niveau national. En effet, comme l'a rappelé M. FREVILLE (chef du bureau 2^E de la DGCP), le nouveau système de notation fixe dans tous les départements le même taux de promus par rapport aux promouvables. Ainsi, des collègues n'ayant pas obtenu 19 les années précédentes peuvent être retenus dans un département alors qu'ils ne le seraient pas dans un autre. Il y a alors un traitement inégalitaire des agents par l'administration et ce n'est pas acceptable.

Comme le souligne M. TRICHET, il est devenu plus avantageux d'exercer en région parisienne où la moyenne d'âge est moins élevée, et de conclure : « Autant le voir comme une compensation pour les années de blocage » « Si l'on veut être promu plus rapidement, il faut venir en région parisienne ». S'agit-il ici de promouvoir les agents, ou un département ?

De plus, les tableaux d'avancement sont basés sur un système de notation que nous rejetons.

C'est pourquoi les représentants du personnel CGT ont décidé de faire une déclaration lors des CAP locales et de ne pas participer au vote afin de manifester leur désaccord avec la réforme. Nous refusons de cautionner le classement de l'administration, considérant que lorsque les bases d'une réforme sont injustes, les décisions qui en découlent le sont aussi.

Ainsi, nous avons pu constater que les agents notés à -0,01, note d'alerte qui, selon la note de service N°06-015-V32 du 27 février 2006 sur les tableaux d'avancement, « ne constitue pas à elle seule et de façon automatique un critère discriminant pour l'établissement du tableau d'avancement », dès lors qu'elle est en cohérence avec l'appréciation générale de la fiche de notation « cet agent ne doit pas en toute logique être proposé à l'avancement » ont tous été exclus de la liste des agents proposés.

Afin de manifester vous aussi votre opposition, pensez à signer la pétition en ligne sur le site de la CGT , et n'hésitez pas à faire des recours en cas de note négative !

Concernant la liste d'aptitude de C en B, nous avons cette année encore constaté l'incohérence de certains dossiers : avis défavorable malgré une bonification de +0,06, un avis « favorable » sur la feuille de notation 2005 qui devient « réservé » dans le rapport du trésorier. Ceci nous confirme dans notre volonté de privilégier l'examen professionnel à la liste d'aptitude, en raison d'une meilleure garantie d'égalité et d'objectivité.

En question annexe, puisque cette déconcentration de l'avancement garantissait aux dires de l'administration une plus grande transparence, nous avons à nouveau, dans cette même logique de transparence, évoqué la question de l'élargissement des compétences de nos CAP locales parisiennes aux mouvements d'affectation et de mutation interne. En effet, cette procédure, désormais appliquée pour les cadres A, s'impose d'autant plus que devront bientôt être prises en compte les mutations des collègues de la PGT, et ce dans un contexte général de réforme des mutations.

Ainsi que le stipule la Charte sur le Dialogue social, signée le 21 avril 2006, il convient de « réunir au minimum 2 fois par an, et aussi souvent que les circonstances ou les sujets l'exigent, les commissions administratives et les comités techniques paritaires. Cette pratique s'exerce notamment en matière de mutations intra-départementales. »

Voici une transparence dont on aurait bien besoin !

Déclaration de la CGT en CAP locale de liste d'aptitude et tableau d'avancement du 07/06/06

Pour la première fois les CAP locales auront à s'exprimer sur les tableaux d'avancement, en même temps que sur les listes d'aptitude.

Jusqu'en 2005, la procédure d'avancement de grade était une opération centralisée à l'initiative de la direction générale qui déterminait le nombre de promotions autorisées. Les critères de sélection (note chiffrée, ancienneté, âge) étaient appréciés « mathématiquement » au plan national. Aucun avis n'était demandé aux trésoriers-payeurs généraux.

A partir de cette année et dans la limite du nombre de promotions autorisées sur les départements, la déconcentration de la procédure va conduire les directions locales à déterminer elles-mêmes les agents qui pourront être retenus sur les tableaux, et ce, dans le cadre d'un plan de qualification particulièrement insuffisant.

Cela ouvre sans conteste la porte à des dérives locales et aux inégalités de traitement entre les agents, et ce dans un contexte salarial où l'avancement constitue pourtant actuellement la seule garantie de progression de revenus pour les agents.

La C.G.T. revendique :

- **la fusion des grades d'AST 2/1, la suppression des grades d'ARP 2/1 et de C1, qui n'ont aucune justification fonctionnelle, accompagnée d'un élargissement de l'amplitude indiciaire actuelle permettant de doubler le traitement au cours de la carrière dans le même corps**
- **une révision des échelonnements permettant d'atteindre la moitié du gain indiciaire total après un tiers de la carrière dans le même corps**
- **le remplacement des listes d'aptitude par des examens professionnels**
-

Cette réforme de l'avancement, connexe à la réforme de la notation, tend à transposer le dispositif arbitraire de la liste d'aptitude aux tableaux d'avancement, le poids de la notation devient déterminant au détriment de l'ancienneté. Loin de satisfaire les attentes des personnels, elle comporte un risque réel de dérive de la gestion du personnel.

Opposés à cette réforme, les élus CGT émettent donc un avis défavorable sur ce point porté à l'ordre du jour de la CAP.

Les tableaux suivants récapitulent le classement des agents pour chaque grade et suivant son affectation RGF, DGCP et ACCT. **Attention, les listes locales ne constituent pas les tableaux d'avancement, elles sont proposées en CAP centrales pour détermination nominative des promotions.**

Classement proposé pour le TA à C1 - RGF (pour 136 ayant vocation)

1	Fallot	Claudine	C2 13	19	Poulinet	Nadine	C2 10
2	Michenot	Bernard	C2 12	20	Tantale	Marie-Line	C2 10
3	Gailemard	Eliane	C2 12	21	Dunajski	Nadine	C2 10
4	Gobe	Gisèle	C2 12	22	Sirvins	Annick	C2 10
5	Nebor	Yannick	C2 12	23	Charbon	Chantal	C2 10
6	Michaud	Thierry	C2 11	24	Huisse	Andrée	C2 10
7	Cohen-Boulakia	Remy	C2 11	25	Alao	Véronique	C2 10
8	Bougnoux	Elisabeth	C2 11	26	Valette	Véronique	C2 10
9	Lacroix	Brigitte	C2 11	27	Leparquier	Jean-Pierre	C2 10
10	Richard	Jean-Pierre	C2 11	28	Chapuy	Bruno	C2 10
11	Jean-Jacques	Michel	C2 11	29	Jouanny	Jean-Marie	C2 10
12	Blinet	Martine	C2 11	30	Delavault	Pascale	C2 10
13	Manzinello	Antoine	C2 11	31	Maillet	Charles	C2 10
14	Besnard	Joëlle	C2 11	32	Mayoux	Maryse	C2 10
15	Herve	Nathalie	C2 11	33	Mansephort	Reinette	C2 10
16	Braithwaite	Ghislaine	C2 10	34	Schaller	Valérie	C2 9
17	Wilson	Alvina	C2 10	35	Boukobza	Nadine	C2 9
18	Chollet	Bernadette	C2 10	36	Meddahi	Zohra	C2 9

Classement proposé pour le TA à C1 – DGCP (pour 36 ayant vocation)

1	Legrand	Michelle	C2 12	6	Ponchut	M.-Claire	C2 10
2	Cabot	Michèle	C2 11	7	Ferrer	Frédéric	C2 10
3	Arnou	Aubert	C2 11	8	Delandes	Denis	C2 10
4	François	Guy	C2 10	9	Bouton	Anne	C2 10
5	Tessier	Chrsitine	C2 10	10	Jacques	Sylvie	C2 10

Classement proposé pour le TA à C1 – ACCT (pour 12 ayant vocation)

1	Lauréat	Nicole	C2 11	3	Lucand	Carole	C2 11
2	Doan	Liliane	C2 11	4	Maingret	Christian	C2 10

Classement proposé pour le TA à CP – RGF (pour 132 ayant vocation)

1	Moreau	Annie	C1 8	8	Lemasson	Jean-Marc	C1 8
2	Caudroy	Michelle	C1 8	9	Galy	Pierrette	C1 8
3	Ledjam	Annie	C1 8	10	Faydel	Elisabeth	C1 8
4	Fourquet	Alain	C1 8	11	Berge	Françoise	C1 8
5	Pelletier	Philippe	C1 8	12	Crouzet	Daniel	C1 8
6	Lantuejoul	Claudine	C1 8	13	Allaire	Renée	C1 8
7	Mauger	Philippe	C1 8	14	Pere	J.-François	C1 8

Classement proposé pour le TA à CP – DGCP (pour 54 ayant vocation)

1	Van	Chantal	C1 8	4	Oliva	Nicole	C1 8
2	Garrido	Anne-Marie	C1 8	5	Arcangeli	Michèle	C1 8
3	Ruhlmann	Annick	C1 8	6	Martinet	Catherine	C1 8

Classement proposé pour le TA à CP – ACCT (pour 27 ayant vocation)

1	Touraine	Monique	C1 8	3	Schgier	Marie	C1 8
2	Quercy	André	C1 8				

Vote (le même pour tous les TA) : Administration POUR , FO CONTRE , CGT : Ne participe pas au vote

Liste d'aptitude de C en B – RGF : pour 165 candidats sur 235 ayant vocation

1	Bernard	Monique	RGF	7	Philibert	Hugues	20/2
2	Najafizaddeh	Patricia	13/2	8	Bensaid	Muriel	DI
3	Vallet	Bernadette	15/3	9	Kersimon	Jacques	14/2
4	Treuil	Annie	CHS	10	Pentier	Jean	RGF
5	Carcaillon	Gildas	RGF	11	Traore	Mamoudou	16/1
6	Brocard	Maryse	RGF	12	Boudard	Catherine	RGF

Dossiers évoqués par l'administration : Nozai Dominique (CDC) – Auffray Gisèle (9/1)– Chastang Christine (RGF)

Liste d'aptitude de C en B – DGCP et ACCT : pour 37 candidats sur 41 ayant vocation

1	Desiles	Dominique	Bur. 7D	4	Hérault	Nathalie	Bur. 3A
2	Mahé	Jeanine	Bur. 2D	5	Tessier	Sylvie	Bur. 2 ^E
3	Le Blevenec	Isabelle	Bur. 4C	6	Lemaine	Eric	ACCT

Votes (le même pour le 2 listes) : Administration POUR, FO POUR , CGT Ne participe pas au vote

Classement proposé pour le TA d'AR à ARP2 - RGF (pour 41 agents ayant vocation)

Rang	Nom	Prénom	Grade échelon	Rang	Nom	Prénom	Grade échelon
1	Bentolila	Daniel	AR8	13	Clare	Isabelle	AR5
2	Poujades	Jean-Pierre	AR8	14	Geoffrenet	Guy	AR5
3	Massena	Véronique	AR7	15	Loubere	Nathalie	AR5
4	Frayres	Patrick	AR7	16	Saint-Leger	Yannick	AR5
5	Lombe-A-Lombe	Dieudonné	AR6	17	Mallejac	Sylvie	AR5
6	De Sinety	Blandine	AR6	18	Nargues	Catherine	AR5
7	Rothe	Florence	AR6	19	Lesaine	Arnaud	AR5
8	Nouchi	Paul	AR6	20	Cesaire	Christine	AR5
9	Luce	Corinne	AR5	21	Dard	Frédéric	AR5
10	Vega	Anna	AR5	22	Zussy	Philippe	AR5
11	Villaume	Stéphanie	AR5	23	Samb	Momar	AR5
12	Bontet	Marlène	AR5				

Classement proposé pour le TA d'AR à ARP2 - DGCP (pour 1 agent ayant vocation)

1	Brouet	Sandrine	AR5
---	--------	----------	-----

Classement proposé pour le TA d'ARP2 à ARP1 – RGF (pour 80 agents ayant vocation)

Rang	Nom	Prénom	Grade échelon	Rang	Nom	Prénom	Grade échelon
1	Mestres	Jacques	ARP2 9	14	Letendre	Corinne	ARP2 9
2	Picard	Josette	ARP2 9	15	Fanny	Hector	ARP2 9
3	Philibert	Hugues	ARP2 9	16	Bonneau	Sylvette	ARP2 9
4	Pompierre	Marlène	ARP2 9	17	Gromesnil	Thérèse	ARP2 9
5	Morin	Stéphane	ARP2 9	18	Rousset	Christiane	ARP2 9
6	Monteix	Jean-Louis	ARP2 9	19	Cabaton	Eliane	ARP2 9
7	Kersimon	Jacques	ARP2 9	20	Bernard	René	ARP2 9
8	Najafizadeh	Patricia	ARP2 9	21	Alexandre	Marie-Do	ARP2 9
9	Moitie	Lea	ARP2 9	22	Lambert-Rayar	Lourdessamy	ARP2 9
10	Burlot	Marie-Do	ARP2 9	23	Garlin	Franck	ARP2 9
11	Jeammet	Véronique	ARP2 9	24	Fonant	Erick	ARP2 9
12	Ravier	Marc	ARP2 9	25	Lanteri	Marie-Pierre	ARP2 9
13	Lory	Jacqueline	ARP2 9	26	Zuilli	Marcelle	ARP2 9

Clas. proposé pour le TA d'ARP2 à ARP1 – DGCP (11 ayants voc°) et ACCT (4 ayants voc°)

DGCP	Nom	Prénom	Gr/éch.	ACCT	Nom	Prénom	Gr/éch.
1	Aubry	Clorette	ARP2 9	1	Giannarelli	Caroline	ARP2 9
2	Guillochon	Madjid	ARP2 9				
3	Lacroix	Mireille	ARP2 9				

Vote administration : POUR CFTC : POUR FO : CONTRE CGT : REFUS DE VOTE

Liste d'aptitude d' AST à AR : pour 1 candidat sur 1 ayant vocation

Rang	Nom	Prénom	Poste
1	Tortora	Olivier	20/2

Vote administration : POUR CFTC : POUR FO : POUR CGT : POUR

Opposés au principe de la liste d'aptitude, nous votons traditionnellement pour celle-ci, compte tenu d'un taux de promotion favorable aux agents.